



COMMUNE DE
5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 11 janvier 2018

Composition de l'assemblée :

Mr J. DAUSSOGNE, Bourgmestre - M. E. de PAUL de BARCHIFONTAINE, Président ;
Mr. Ph. CARLIER, Mme D. HACHEZ, Mr.C. SEVENANTS, Mme VALKENBORG, Mr M. GOBERT : Échevins ;
J. DEMARET : Président du C.P.A.S ;
MM. G. MALBURNY, A. LEDIEU, C. DREZE, Mme N. MARICHAL, S. THORON, J. LANGE, J-P. MILICAMPS,
P. COLLARD BOVY, P. SERON, Mme N. KRUYTS, J. DELVAUX, J. CULOT, Mme E. DOUMONT, J-L.
EVRARD, R.ROMAINVILLE, Mme M. HANCK, Mme D. VANDAM, S. BOULANGER: Conseillers ;
A. BAUWENS: Directeur général f.f.

Séance publique

1. ZP - Approbation du procès-verbal du Conseil de Police du 21 décembre 2017

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et plus particulièrement son article 29 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017;

Considérant que celui-ci retranscrit fidèlement les décisions du Conseil de Police ;

Le Conseil de Police,

Décide à l'unanimité:

Article 1er. D'approuver le procès-verbal du Conseil de Police du 21 décembre 2017.

Article 2. De charger le service Juridique de la transmission dudit procès-verbal à l'attention de Madame Maryline PERON, Gouvernement Provincial de Namur, Place Saint-Aubain 2 à 5000 Namur.

2. Arrêt du budget ex. 2018 (SO/SE) - Zone de Police de Jemeppe-sur-Sambre

Vu le projet de budget 2018 présenté au Collège et arrêté par lui;

Vu la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux, not. son article 39;

Vu le RGCP, dont la partie concernant le budget;

Vu la Circulaire ministérielle (SPF Intérieur) PLP 56 traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2018 à l'usage des zones de police du 20 novembre 2017 ;

Considérant la tenue de la Commission des finances le 27 décembre 2017 ;

Considérant que les avis liés à la commission budgétaire article 11 du RGCP ont été remis en temps utiles;

Considérant le dossier administratif constitué et transmis aux Conseillers, dont toutes les pièces font partie intégrante de la présente délibération ;

Monsieur DAUSSOGNE cède la parole à Monsieur DASSONVILLE qui donne lecture de la note de politique générale y afférente.

Texte intégrale de la note de politique générale pour la Zone de Police

Ce budget a pour objectif d'atteindre les différents objectifs qui permettront d'assurer et d'encore améliorer le fonctionnement de la Zone de Police.

Au niveau de la gestion des ressources humaines, il est en effet important de poursuivre les efforts menés afin d'atteindre progressivement les effectifs prévus dans le tableau organique. Outre les remplacements des membres du personnel quittant la ZP (mobilités et pensions), il est ainsi proposé l'engagement d'un Commissaire de Police en lieu et place d'un CP détaché et d'un Inspecteur de Police

supplémentaire. Il est également prévu le détachement de deux membres du personnel de la Police Fédérale pour compenser les actuels absents longue durée.

Il restera dès lors encore un effort à fournir lors d'une modification budgétaire prévue dans le courant de l'année afin d'engager deux INPP pour atteindre le cadre prévu.

Au niveau de la gestion des moyens matériels et du budget, il convient de retenir les investissements suivants :

1. Poursuivre l'amélioration du bien-être des travailleurs par une rénovation de certains locaux (peinture, ...) et le remplacement de mobilier ancien
2. Il convient également souligner le renouvellement des serveurs de la Zone de Police ainsi que leur virtualisation. En effet, cette solution, permettra entre autres aux policiers d'embarquer sur le terrain des PC, tablettes, afin d'encoder directement leurs constatations.
3. En matière de sécurité routière, il est important de poursuivre l'investissement aussi bien au niveau préventif que répressif.
4. Il convient enfin de souligner l'étude relative à la construction d'un nouveau commissariat ainsi que le potentiel achat d'un terrain.

Madame VANDAM constate que le budget de la police est augmenté de 17 %, c'est probablement inévitable pour améliorer le fonctionnement de la police. La logistique sera améliorée ainsi que la communication d'informations entre les services en interne. Elle espère qu'une véritable paix sociale soit retrouvée, elle espère que le dialogue sera possible.

Lors d'une réunion entre le commissaire général, le Bourgmestre, le chef de corps et les chefs de groupe, une étude de synergie avait été annoncée et Madame VANDAM souhaite savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Le Président indique qu'il y a d'abord eu une réunion le 18 décembre avec la base de la police, ensuite tous les conseillers communaux ont été invités à une réunion le 25 avec la base de la police, donc avec les inspecteurs, le stade suivant sera le 17 janvier où seront invités le corps intermédiaire donc les chefs sauf les commissaires et ensuite ce sera à ce moment-là que l'on pourra se faire une idée.

Le problème, c'est que le quotidien des policiers, ce n'est pas ici que l'on s'en rend compte.

Madame VANDAM se réjouit qu'il y ait une seconde réunion.

Le Conseil de Police,

Décide à l'unanimité:

Article 1er. §1er. D'arrêter le budget de la Zone de Police de l'exercice 2018 aux montants suivants, selon la version Word annexée à la présente délibération :

| Service ordinaire | |
|-------------------------------|----------------|
| Recettes | Dépenses |
| 5.146.643,59 € | 5.146.643,59 € |
| Service extraordinaire | |
| Recettes | Dépenses |
| 259.500,00€ | 259.500,00€ |

§2è. Au service ordinaire,

- les dépenses de personnel sont de 4.585.230,15€, de fonctionnement de 294.070,00€, de dette de 6.570,24€.
- les recettes de prestations sont de 1.500,00€, de transferts de 4.699.274,43€, de dette de 100,00€, de prélèvements de 163.901,60€.

Au service extraordinaire,

- les dépenses d'investissements sont de 259.500,00€.
- les recettes de prélèvements sont de 259.500,00€.

Article 2. De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle en vue de son approbation.

Article 3. De charger le Collège de publier la présente délibération.

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 21 décembre 2017

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement ses articles L 1132-1, L 1132-2 et L 1122-16 ;

Vu le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 ;

Considérant que celui-ci retranscrit fidèlement les décisions du Conseil communal;

Le Conseil communal,

Décide

Article unique: D'approuver le procès-verbal du Conseil communal du 21 décembre 2017.

4. Décisions de l'autorité de tutelle - information

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30;

Vu les courriers provenant de l'autorité de tutelle;

Considérant que les informations transmises par la tutelle doivent être communiquées par le Collège Communal au Conseil communal et au Directeur financier conformément l'article 4, al.2 du Règlement général de la Comptabilité communale;

Le Président présente le point.

Le Conseil communal,

Article 1er.: Prend connaissance des informations et décisions provenant de la tutelle.

5. AISBS - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2018 - Approbation

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1512-3 et L1523-11 à L1523-14 ;

Considérant la prise de participation de la Commune à l'Association Intercommunale de la Santé de la Basse-Sambre ;

Considérant le courrier du 21 décembre 2017 de Monsieur Jacques LANGE, Président de l'AISBS, relatif à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'AISBS qui aura lieu le mercredi 24 janvier 2018 à 19h00, sur le site de la Résidence Dejaifve, rue Sainte-Brigide 43 à 5070 Fosses-la-Ville;

Considérant qu'il convient de définir clairement le mandat qui sera confié aux délégués représentant la Commune à l'Assemblée générale de l'AISBS du 24 janvier 2018 ;

Considérant que les représentants de Jemeppe-sur-Sambre auprès de l'AISBS sont Messieurs Joseph DAUSSOGNE, Christophe SEVENANTS, Jacques LANGE, José DELVAUX et Pierre SERON ;

Considérant que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressés par l'intercommunale ;

Considérant que les délégués rapportent à l'Assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil ;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Approbation du plan stratégique 2018 de l'AISBS;
2. Approbation du budget 2018 de l'AISBS;
3. Approbation des mises à jour des projections financières de l'AISBS 2014-2025;
4. Approbation du rapport du Comité de Rémunération pour l'année 2016;
5. Assemblée Générale Extraordinaire de l'APP CHR Sambre&Meuse du 30 janvier 2018 - Approbation ;
6. Assemblée Générale Ordinaire de l'APP CHR Sambre&Meuse du 30 janvier 2018 - Approbation ;
7. Approbation séance tenante du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2018.

Considérant que les points précités sont de la compétence de l'Assemblée Générale et ce conformément aux statuts de l'Association Intercommunale de la Santé de la Basse-Sambre;

Le Président présente le point.

Le Conseil communal,

Décide à l'unanimité:

Article 1. D'approuver le plan stratégique 2018 de l'AISBS.

Article 2. D'approuver le budget 2018 de l'AISBS.

Article 3. D'approuver les mises à jour des projections financières de l'AISBS 2014-2025.

Article 4. D'approuver le rapport du Comité de Rémunération pour l'année 2016.

Article 5. D'approuver l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'APP CHR Sambre&Meuse du 30 janvier 2018.

Article 6. D'approuver l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APP CHR Sambre&Meuse du 30 janvier 2018.

Article 7. D'approuver séance tenante le PV de l'Assemblée générale ordinaire du 24/01/2018.

Article 8. De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

Article 9. De transmettre la présente délibération à l'Association Intercommunale de la Santé de la Basse-Sambre.

6. Rapport sur l'Administration 2017

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement son article L1122-23 alinéa 3 ;

Considérant l'opportunité de présenter un rapport le plus complet possible pour l'année civile 2017 ;

Considérant que ce rapport est complémentaire aux documents annexés au Budget 2018 ;

Considérant que les données qui le constituent couvrent la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;

Considérant qu'il revient à l'Administration de rédiger ledit rapport et de le soumettre au Collège communal en vue de l'arrêter;

Considérant qu'une fois arrêté par le Collège, le document dont question doit être présenté au Conseil communal;

Considérant que le rapport fait partie intégrante du budget 2018 après la délibération du Conseil communal;

Le Président présente le point

Madame VANDAM a quelques petites remarques à présenter. Le rapport est très bien rédigé et elle se rend compte du nombre élevé de manifestations organisées cette année, cela pose des problèmes d'organisation puisque les festivités communales se suivent. Il manque en outre dans ce rapport les activités organisées par le service enfance et le rapport des activités commerce et festivités. On se rendrait alors encore mieux compte des soucis d'organisation.

Ces activités se suivent et se chevauchent et traduisent un manque de concertation et de cohésion de la majorité, les élections approchant, cela ne devrait pas changer. Elle peut se demander aussi pourquoi on ne trouve pas de rapport en ce qui concerne le conseil consultatif des aînés, on trouve bien au niveau de la CCATM, rien au niveau du conseil consultatif de la personne handicapée, et aucune donnée en ce qui concerne le conseil communal des enfants.

Elle se demande même finalement si certains conseils consultatifs existent encore.

Monsieur Pierre COLLARD-BOVY indique que le chapitre secteur culturel a été rédigé par le responsable de ce secteur. Il s'agit d'un très brillant rapport d'une très grande honnêteté mais qui prouve si besoin est que trop d'activités ont été organisées. Il ne prend qu'un seul exemple, c'est le week-end cinéma, où on a compté respectivement d'après le rapport 15 et 20 personnes, organisateurs compris, un peu triste pour les efforts déployés et les sommes avancées. Le rapport n'a pas cherché à enjoliver les choses, on aurait pu dire une petite centaine de personnes éventuellement, il ne l'a pas fait, bravo à lui.

Le Bourgmestre, en ce qui concerne le rapport des aînés, il sera présenté à la commission des âges de la vie du 23 janvier.

Madame VANDAM estime que cela pouvait figurer dans le rapport de l'Administration, une petite note, on peut en parler en commission mais cela pouvait se trouver dans le rapport et elle ne voit pas où se situe le problème. Ne pas oublier les autres conseils consultatifs.

Madame KRUYTS félicite le personnel de l'Administration qui a produit ce rapport. Il y a pas mal de choses qu'elle découvre et c'est un peu dommage car en tant que mandataire, elle s'attendait à être

aussi au courant d'une série de choses notamment comme à la page 37 au niveau de l'énergie. On parle de la réalisation d'un cadastre énergétique des bâtiments communaux, c'était attendu, elle souhaite avoir accès à ce document et elle s'étonne d'autant plus que dans le budget pour tous les postes qui concernent l'énergie, il n'y ait aucune diminution, anticipation suite à ce cadastre énergétique. Elle imagine que politiquement, l'intention est de s'en servir pour diminuer les consommations, or dans le budget 2018, il n'y a rien qui laisse penser à cela.

Elle souhaite en savoir la raison.

Pour le Bourgmestre, pourquoi y aurait-il une diminution quand tout augmente ?

Le Conseil communal,

Art. 1er. Prend connaissance du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune pour l'année 2017 couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2017, tel qu'il apparaît comme une synthèse de la situation de l'Administration et des affaires de la Commune majorée de quelques éléments utiles d'information.

Art. 2. Décide de considérer ce document comme faisant partie intégrante au budget 2018.

7. Arrêt du budget ex. 2018 (SO/SE) - Commune de Jemeppe-sur-Sambre

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la Circulaire budgétaire du 24 août 2017 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2018 (et son erratum) ;

Vu le projet de budget établi par le Collège communal ;

Vu le rapport de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 29 décembre 2017 ;

Vu l'avis du directeur financier annexé à la présente délibération rendu le 29 décembre 2017 ;

Considérant la réunion de la Commission des Finances tenue le 27 décembre 2017 ;

Considérant que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Monsieur DAUSSOGNE introduit le point et expose que chaque Echevin, dans ses matières, donnera lecture de la note de politique générale qui détermine les orientations pour l'exercice budgétaire 2018.

Texte intégral de la note de politique générale

Intervention de Monsieur Joseph DAUSSOGNE

Preliminaire

La note de politique générale vous sera présentée comme l'année dernière.

Chaque échevin vous présentera personnellement la partie le concernant, tout en assurant la Collégialité des projets et avec l'assentiment de l'ensemble de la Majorité, dont le Bourgmestre en assure la responsabilité.

L'Administration communale continuera l'effort de modernisation et de réorganisation de certains services en plaçant la bonne personne à la bonne place.

Bien-être

Le bien-être, la sécurité et la formation du personnel resteront mes préoccupations principales.

Sécurité

En ce qui concerne la sécurité des chantiers, travaux routiers, environnementaux ainsi que les achats de matériels et matériaux, le responsable en prévention devra absolument appliquer la formule des trois feux verts.

À cet effet, un contrat a été établi avec le SPMT ARISTA afin qu'un responsable en sécurité rejoigne l'Administration communale.

La sécurité sera également appliquée par une meilleure signalisation de nos routes et infrastructures, remise en adaptation et rénovée où c'est nécessaire.

Ainés

Le Conseil Communal Consultatif des Ainés (CCCA) poursuivra ses actions à travers des réunions régulières en restant dans leurs domaines.

Un programme d'activités est prévu et sera présenté en Commission des Âges de la vie.

Les jubilaires des Noces d'Or continueront à être honorés comme par le passé, dans leurs villages.

Personnel

Une étude continue du personnel pouvant répondre à une évolution en tenant compte de ses capacités et ses responsabilités.

La diminution du temps de travail a été décidée, il nous reste à procéder à la mise en place.

Salles

Nos salles communales sont en cours de rénovation et nous devons continuer de les adapter aux personnes à mobilité réduite.

Le projet de salle à Ham-sur-Sambre (350 personnes) continue son chemin.

Intervention de Monsieur Philippe CARLIER

Ressources humaines

Il sera procédé à de nouvelles nominations au sein du personnel communal.

Divers recrutements seront réalisés en vue d'assurer le bon fonctionnement des services communaux.

Patrimoine

Les travaux de construction du nouveau Centre culturel Gabrielle Bernard seront terminés en juin 2018. Dès que ces travaux seront réceptionnés, le Centre culturel recevra ses équipements scénographiques, son et lumière. Les abords de l'infrastructure seront aménagés et accueilleront une plaine de jeux.

L'ancienne salle communale de Ham-sur-Sambre (située en contrebas de la rue Emile Vandervelde) sera déconstruite. Une étude sera menée en vue de définir un projet global sur l'ensemble du site, en veillant à une interaction avec l'agora-space prévue à proximité.

La rénovation et l'entretien des édifices du culte constituent un défi budgétaire pour toutes les Communes. Au niveau des travaux, la priorité sera donnée à l'étanchéité des toitures. Sur la base d'un diagnostic dressé pour l'ensemble des bâtiments, la restauration du clocher de l'église de Mornimont est apparue comme étant le dossier prioritaire. Les travaux seront réalisés en 2018. En outre, une étude sera confiée à l'Inasep en vue de rénover la toiture de l'église d'Onoz.

Environnement

Des actions de terrain seront organisées pour lutter contre les espèces invasives, avec la collaboration de l'asbl Contrat de Rivière Sambre et Affluents, notamment dans le cadre de l'opération « Eté solidaire ».

En matière de déchets, la population sera sensibilisée aux enjeux environnementaux et budgétaires. Plus particulièrement, une campagne sera menée en vue de promouvoir le compostage à domicile.

Il sera procédé à l'enfouissement de conteneurs à verre sur les Places de Ham et de Balâtre avec l'intervention financière de Fost Plus.

Les actions Be WaPP seront encouragées en veillant à associer la participation citoyenne.

Tourisme

Des itinéraires de promenade seront mis en valeur. Le réseau communal de mobilité douce sera progressivement mis en place. Il sera complété par des circuits à vocation touristique. 2018 verra la reconstruction du ponceau sur la Ligne et la réhabilitation d'un tronçon du sentier n°40 à Saint-Martin.

La Commune de Jemeppe a décidé de participer à l'ambitieux programme « Namur, Province au fil de l'eau ». Sur notre territoire communal, ce programme prévoit l'aménagement paysager des deux rives de la Sambre, entre le pont de Ham et la confluence de la Sambre et de l'Orneau. Un montant est inscrit au budget 2018 pour contribuer à la réalisation des études. Les travaux sont programmés en 2020 ; ils seront subsidiés à concurrence de 80% par le Commissariat général au Tourisme.

Intervention de Madame Delphine HACHEZ

Affaires sociales et santé

Les actions du plan de Cohésion sociale seront encore mises en œuvre.

Les actions citoyennes seront soutenues et les collaborations avec les partenaires du réseau intensifiées.

2018 sera aussi l'année de l'évaluation du plan en collaboration avec le pouvoir subsidiant.

Un nouveau chef de projet sera engagé.

La plateforme Jem'femme intensifiera son action pour plus d'égalité concrète entre les genres dans notre commune.

En matière d'accessibilité PMR, une rampe sera installée à l'Eglise de Jemeppe sur Sambre.

Culture

Le centre Culturel sera inauguré à l'automne 2018, ce sera l'occasion de mettre en avant les partenaires culturels de la commune.

Parallèlement à la mise en place du fonctionnement du centre culturel, le service culture continuera de veiller à l'accès et à la diversification de l'offre culturelle en étroite collaboration avec les acteurs de terrain tout en veillant à garder une dimension « éducation permanente » dans son action.

La fête de la Musique sera cette année organisée à Spy.

Logement – Energie

Fin 2018, la commune de Jemeppe sur Sambre sera équipée de 8 logements de transit.

Cela signifie qu'elle en comptera 8 de plus qu'en 2012 et 4 de plus que les normes imposées par la Région.

L'inventaire des logements inoccupés continuera d'être mis à jour afin de permettre l'enrôlement de la taxe y afférente et ainsi contribuer à la diminution des logements vides. La prime communale pour les logements mis en gestion via l'agence immobilière sociale sera maintenue.

Les primes communales pour les investissements économiseurs d'énergie seront maintenues.

Plaines de jeux

Moyennant l'octroi des subsides par Infraspport, l'espace sport de rue de Spy et la plaine de jeux de Bâlatre seront installés cette année.

Les plaines de Mornimont et Onoz pourront elles aussi être installées au printemps.

À Moustier aussi, une plaine de jeux sera mise en place dans le cadre de la reconstruction du centre culturel.

La consultation citoyenne effectuée à Ham en 2017 permettra de servir de base au projet de l'espace sport de rue à Ham- sur- Sambre, les citoyens continueront d'y être associés.

Intervention de Monsieur Christophe SEVENANTS

Jeunesse

Au niveau de la politique de la jeunesse, L'accent sera mis sur la création d'une salle des jeunes sur Moustier (au-dessus de l'ONE) dans le cadre du service à la jeunesse. L'objectif est de mettre les jeunes au centre du projet par l'encadrement de nos animateurs.

- Prolonger les synergies entre notre service J et les différents mouvements de jeunesse.
- Le service des sports développera son activité VTT avec le service J lors du stage du mois d'avril. (présentation des nouveaux sports).
- Une équipe des jeunes du service J participera aux évènements sportifs, culturels mais également lors des activités du plan de cohésion sociale de notre commune.
- Les activités récurrentes comme les fêtes de la jeunesse et les stages du service j sont bien évidemment toujours d'actualité.

Sports

Au niveau de la politique sportive, les activités telles que le Challenge Jem Foot, Mérite sportif, corrida, Run & Bike, VTT, seront maintenues.

Au vu de la réussite de Bike by night, une nouvelle édition est prévue.

Les partenariats avec : le trail de l'homme de Spy et les activités de « je cours pour ma forme » sont maintenues.

La participation au tour de la province est prévue pour le début août.

D'autres compétitions sportives axées sur le vélo seront organisées : la course des masters amateurs mais également son championnat de Belgique.

Un Run Trap devrait voir le jour au mois d'avril et un stage dit « de l'extrême » pour la découverte des nouveaux sports en avril également.

Une attention particulière sera donnée pour la réouverture de la piscine en fonction de son remplissage.

Intervention de Madame Béatrice VALKENBORG

Enfance

- Achèvement du bâtiment intergénérationnel "La Grange" et aménagement des abords.
- Modernisation de la consultation ONE de Ham-sur-Sambre.
- Poursuite du projet de crèche à Ham-sur-Sambre pour l'accueil de 24 enfants Ce projet est conçu afin qu'il puisse évoluer dans le futur pour une extension de capacité ou une extension ONE.
- Poursuite de l'assainissement et de la transformation des RTG derrière l'Administration communale.
- Transformation et modernisation de la crèche de Moustier avec extension de capacité. Une aide à la Parentalité et à l'Enfance sera mise en place afin de répondre à un besoin de la population.

Bien-être animal

- En adéquation avec le décret de la Région Wallonne, la stérilisation des chats errants sera poursuivie et appliquée aux chats domestiques.
- Conscientisation du "Bien-être animal" via des actions ponctuelles de sensibilisation à destination des citoyens y compris les enfants.

Coopération internationale

Poursuite du projet d'assainissement, de collecte des déchets et de leur valorisation à Bagira. Ce projet s'effectue en collaboration avec la Province de Namur, le BEP et Caravane pour la Paix et la Solidarité.

Économie - Emploi

Il convient de dynamiser le commerce afin de maintenir l'emploi, voire de l'amplifier.

Des actions commerçantes ponctuelles seront mises en place; les PME, les artisans locaux et les commerçants ayant un registre à temps-partiel seront intégrés à ces actions et auront dès lors une visibilité accrue.

La création d'un espace en lieu et place d'une partie des RTG, accueillera des formations.

Un marché hebdomadaire sera mis en place dès la fin du mois de mars sur la Place de Ham-sur-Sambre, l'installation des coffrets étant réalisée.

Intervention de Monsieur Michel GOBERT

Service Travaux

Amélioration du parc par l'achat de :

- 2 camionnettes : 47.000,00 € ;
- 1 camion festivités : 75.000,00 € ;
- 1 camion 2GT en remplacement du camion "Déchets verts" + achat d'une balayeuse-hydrostatique : 218.000,00 € ;
- Achat de petits matériels pour entretien des cimetières : 5.000,00 €.

Continuité

- Cour de Spy : 75.000,00 € ;
- Rue Bas Wérichet : 100.000,00 € ;
- Rue du Saiwet (égouttage): 13.000,00 € ;
- Rue des Orgneaux (entrée) : 25.000,00 € ;
- Rue des Résistants : 330.000,00 € ;
- Zoning de Mornimont : 660.000,00 € (subsidiés à 80% par le BEP) ;
- Formation du personnel : 15.000,00 €.

Éclairage public

Remplacement des lampes à vapeur haute pression.

Notre réseau sera amélioré dans le courant de l'année 2018, quelques 300 points lumineux seront remplacés par du LED. Ce qui nous amènera à une économie de 97.790,00 € sur 10 ans. Pour un coût de 25.895,00 € (à payer à la fin des travaux).

Cimetières (Continuité)

- Ossuaire – fin mars ;
- Columbarium et placement aux divers endroits ;
- Aménagement de la parcelle des Anges ;
- Carré "réception" pour enterrement civil dans le cimetière de Jemeppe-sur-Sambre (réception du corps et discours d'adieu).

Sports

- Sécurisation du site de Moustier et de la salle Gabrielle Bernard : 10.000,00 € ;
- Sécurisation du site de Jemeppe-sur-Sambre (Hall Omnisports) ;
- Hall 2 + suspension des goals + nouvelle machine de nettoyage : 240.000,00 € ;
- Éclairage sportif : 140.000,00 € ;
- Escalier de secours Ham-sur-Sambre : 15.000,00 € ;
- Aménagement de la salle à l'étage + escalier de secours, au-dessus des permanences ONE de Moustier ;
- Mise en conformité du pigeonnier de Moustier + douche + WC + terrain sportif ;
- Remise en fonction de la piscine.

Madame KRUYTS découvre cette note de politique générale, elle était absente à la réunion de la commission des finances, et elle a relevé un point ou l'autre. Ce qui l'étonne, en particulier, au niveau des affaires sociales, dans le rapport de l'Administration, on indique bien qu'un marché a été attribué pour l'espace de quartier mobile, or dans la note de politique, on n'en parle pas du tout, c'est un investissement très important qui doit générer des actions politiques, lui semble-t-il et comme il n'y a rien dans le budget qui lui permet de vérifier s'il y a de réelles intentions avec cet investissement-là, Madame KRUYTS souhaiterait obtenir des éclaircissements.

Madame HACHEZ signale que l'espace de quartier mobile a été commandé et arrivera dans les prochains mois et il sera mis en service dès son arrivée mais on est dépendant des délais du constructeur.

Il y a eu toute une concertation auprès des services pour voir comment fonctionner, pour avoir un plan de bataille pour savoir comment dispatcher au mieux ce véhicule pour qu'il soit pleinement efficace et efficace.

Monsieur EVRARD s'adresse au Bourgmestre par rapport à la diminution de travail avec les 35 heures semaine et aimerait savoir si une évaluation de ce que cela va coûter a été réalisée.

Le Bourgmestre répond qu'il attend le retour du Directeur général qui devrait rentrer au mois de Février. A la question de Monsieur EVRARD, le Bourgmestre répond que cela ne devrait pas coûter énormément, le Directeur général doit en faire la ventilation, il y a des services qui doivent être étoffés et avec la diminution du temps de travail, il y aura des personnes en plus qui devront nous rejoindre. Il ne sait pas répondre aujourd'hui.

Pour Monsieur EVRARD, il serait plus opportun d'investir cet argent-là afin d'acquérir du matériel adéquat pour chaque service et pour le service travaux afin d'alléger les efforts, ce serait donc plus intéressant parce que si on passe à 35 heures, d'office il faudra engager environ 8 ouvriers à $\frac{3}{4}$ temps.

Le Bourgmestre indique qu'il faut travailler autrement et concernant l'allègement du travail, Monsieur GOBERT en a parlé sur le matériel qu'il va investir dans ce domaine. Il y a toute une ventilation à faire, une réorganisation à faire, le Directeur général revient au mois de février paraît-il et s'il ne le fait pas, ce sera le Directeur général f.f qui prendra la chose en mains.

Monsieur GOBERT souhaite répondre à Monsieur EVRARD et lui indique qu'il commence à savoir ce qu'il manque au service travaux, camions, camionnettes, personnel.

Quel matériel ? ce à quoi Monsieur EVRARD prend un exemple, quand on regarde les personnes très compétentes, les personnes qui travaillent en bordure de route, ils sont toujours avec leurs débrouilleuses alors qu'il y a des machines bien plus professionnelles pour faire ce travail-là genre motoculteur avec une brosse métallique sur le côté, pourquoi ne pas investir dans du matériel comme cela et ainsi de suite pour chaque service.

IL cite également en exemple les cimetières au niveau de l'état du matériel utilisé par les fossoyeurs.

Monsieur GOBERT savait que Monsieur EVRARD allait venir avec cela et lui demande s'il a été voir cet engin. Il manque un peu de couleur et s'ensuit tout un échange entre les deux personnes.

Pour terminer, Monsieur GOBERT dit à Monsieur EVRARD qu'il est ici pour critiquer et qu'il ne sait jamais positiver.

Le Bourgmestre n'a plus grand-chose à dire parce que Monsieur GOBERT à tout dit, cette balayeuse va régler beaucoup de problèmes, et le petit bull, ce n'est pas parce qu'il va au garage tous les 6 mois, c'est pour de l'entretien et c'est différent que pour des réparations. On a suivi vos conseils Monsieur EVRARD dit le Bourgmestre, vous avez dit que le Bourgmestre, les Echevins n'avaient pas à commander le personnel et que ce sont le gens du service travaux qui doivent régler le problème, il y a des responsables, ce sont à eux à prendre la chose en mains et quand on parle des 35 heures, il y a donc une ventilation à faire et les 35 heures, c'est en attendant les 32 heures. Il faut du travail pour tout le monde, et il dit « vous pouvez rire, cela arrivera, vous dites non parce que dans votre club on dit non, mais j'ai toujours mon cœur un peu à gauche et il faut que l'emploi soit partagé et j'irai dans cette direction ».

Madame VANDAM a difficile à prendre du recul par rapport à la note de politique générale et elle a noté certaines choses qui n'ont pas suscité de débats en commission. Elle revient sur la possible diminution du temps de travail, et si elle a bien compris il a été question de recrutement avant de procéder à une réduction de temps de travail éventuellement. Il est question de procéder à un recrutement complet, or

il manque à peu près 15 personnes, si on fait le compte de tous les postes pour lesquels on est en train de procéder à un recrutement depuis plusieurs mois, il y a à peu près 7 postes qui sont prévus et d'autres postes qu'elle a retrouvés dans une note qu'elle a vue au niveau du budget. Il y a donc à peu près 15 personnes et il est donc important de penser à ces recrutements avant de réduire le temps de travail. Si tous les postes ne sont pas occupés, si on ne remplit pas le cadre, cela va devenir invivable, elle voit mal le fait de passer aux 35 heures avant de compléter le cadre.

Pour le Bourgmestre, Madame VANDAM a fait les calculs avec les anciennes mathématiques, elle a fait un ratio entre les 38 heures et les 35 heures, il y a des services qui sont suffisamment étoffés et ceux-là, on n'y bougera pas, où il y aura des postes manquants, on procédera à des recrutements. On a parlé de nouvelles technologies tantôt, là aussi dans ce cas, il faut peut-être moins de personnel, il faut donc une analyse, elle aurait dû être faite, elle ne l'a pas été faites, nous sommes donc en retard.

Madame VANDAM indique qu'il manque de nombreuses personnes à différents endroits et qu'une étude dont parle le Bourgmestre de ce genre prend énormément de temps.

Ce sera une priorité du Directeur général répond le Bourgmestre. Vous avez la chance d'avoir la jeunesse pour vous dit le Bourgmestre, il a connu les 50 heures, les 48 heures, les 45 heures et cela n'est pas pour ça que l'on a toujours embauché, on travaillait autrement avec d'autres outils peut être plus performants comme Monsieur GOBERT l'a indiqué. « Faites-nous confiance » dit le Bourgmestre.

Madame VANDAM a d'autres points. En ce qui concerne les bulles à verre, il a été question d'enfouissement à propos de Ham et de Balâtre. Pourquoi pas à Spy ? Les bulles Place de l'Eglise posent problème, des demandes dans ce sens ont déjà été faites par des riverains pour le côté esthétique, bruit.

Monsieur CARLIER donne des explications au sujet du choix de Ham et de Balâtre. Il s'agit d'une demande qui a été introduite auprès du BEP, il y a facilement deux ans d'ici. Le Collège et la majorité actuelle ont à cœur de poursuivre dans la direction telle qu'elle avait été définie par les prédécesseurs et en ce qui concerne l'état d'avancement de ce dossier, il se fait qu'hier, un représentant du BEP, Monsieur GOBERT, lui-même, deux personnes de l'Administration ont été su place pour bien redéfinir les endroits où il semble que l'enfouissement devrait être réalisé.

Pour ce qui concerne Spy, Monsieur CARLIER partage la réflexion de Madame VANDAM, pour la Place de l'Eglise, un endroit d'un point de vue esthétique où il n'y devrait plus avoir ces bulles à verre, et après l'enfouissement à Ham et à Balâtre, ce sera certainement la priorité. Bien attendu à trouver l'endroit le plus adéquat. Cela pourrait toujours être au niveau de la Place de l'Eglise, où alors au niveau de la rue de l'Enseignement. Une réflexion sur la question a déjà été faite. Les bulles sur la Place de l'Eglise devraient être remplacées par des bulles enterrées.

Monsieur SERON indique que c'est son équipe qui a lancé ce projet qui fait l'objet de subsides de FOST PLUS.

Dernière remarque de Madame VANDAM à propos de la piscine qui devrait être remise en fonctionnement, et qu'une remise à l'eau allait être effectuée.

Monsieur GOBERT signale que la solution trouvée par le Collège était de retirer la bâche, le coût financier est très important et cela « lui fait mal au ventre », un avocat a été pris afin qu'il prenne contact avec l'INASEP, pour faire un dernier point afin que l'on puisse pousser sur le bouton pour remettre de l'eau sans donner à une certaine firme tous les atouts pour pouvoir casser la commune si on va en justice La date fixée était le 31 décembre et la commune n'a reçu qu'une réponse qui n'est qu'une demi réponse car c'est le Directeur financier qui s'en est occupé. L'avocat bruxellois a envoyé une lettre demandant à la commune de confirmer son souhait de retirer la bâche. Il vient d'avoir eu lieu du vandalisme et les brûleurs ont été enlevés en il faut vérifier certaines choses dans le bac tampon. L'intention est bien de remettre l'eau et de réalimenter tout doucement jusqu'à une certaine hauteur, « le carrelage, il tombera ou il ne tombera pas ».

Monsieur COLLARD-BOVY signale que tout le monde souhaite que la piscine soit rouverte en 2018, 10.000 € ont seulement été prévus au budget pour le fuel, vous passez de 80.000 l'année passée à 10.000.

Suite aux inquiétudes de Monsieur COLLARD-BOVY au niveau des récipients TERRE à côté des bulles, Monsieur CARLIER signale que ces containers à vêtements ne sont pas véritablement inesthétiques, le

gros avantage des bulles à verre enterrées, c'est qu'il y a nettement moins de dépôts autour des tubes des conteneurs enterrés que lorsque ce sont des bulles à verre apparentes.

Les conteneurs à vêtement sont aussi des appels à la solidarité, ce qu'approuve Monsieur COLLARD-BOVY qui précise qu'il faut bien-sûr les garder.

Quant à la question de Monsieur COLLARD-BOVY sur la rue des Résistants, Monsieur GOBERT précise que ce sont uniquement les trottoirs.

Dans le budget extraordinaire, Monsieur COLLARD-BOVY retrouve une bonne vingtaine de voiries à réparer et la plupart depuis plusieurs années, voire 10 ans et vous en ajoutez encore. Pourquoi ne pas terminer ce que l'on a entamé comme la rue du Trou ?, ce à quoi Monsieur GOBERT lui demande pourquoi la rue de Praules n'est pas faite, et la rue des Résistants ? Monsieur GOBERT n'a rien renversé au niveau de la majorité, il a subi la gestion de Monsieur COLLARD-BOVY et de son équipe.

Monsieur SEVENANTS au sujet de la rue du Trou, n'est-il pas à l'étude actuellement car il y a eu une malfaçon au départ.

Madame KRUYTS estime que c'est un exercice intéressant d'analyser un budget, pas facile, exigeant qui réclame pas mal de temps qui doit être couplé avec la lecture des comptes de l'année précédente, ce qui n'a pas pu être le cas cette fois-ci, c'est dommage, on gagne en énergie à pouvoir analyser les deux en parallèle, et cette année la majorité ne l'a pas gâtée ainsi que le personnel, par le timing proposé pour ce budget.

Sur la forme, Madame KRUYTS a quelques remarques à formuler. L'union fait la force et que de son côté de la table, ils parlent régulièrement. Ils arrivent aux mêmes constats, le groupe ECOLO le dira sans doute autrement. Ils vont chacun taper sur le même clou.

Elle pense que ce budget a été fait dans la précipitation, elle en veut pour preuve qu'elle a été convoquée à la commission des finances en plein milieu des fêtes alors que cela avait été anticipé pour Novembre et de ce fait elle n'a pu assister à cette commission. Heureusement, elle a pu avoir auprès du personnel de l'Administration des réponses aux questions auxquelles elle se posait.

Les documents reçus le 27 n'étaient pas identiques à ceux reçus le 4, beaucoup d'ajustements ont dû être faits et les différents commentaires émis en commission ont été pris en considération, ce qui a généré un travail important et c'est regrettable d'avoir dû mobiliser du personnel pendant les fêtes.

Quand on fait un PST, c'est un exercice qui est prévisible et en consultant ce qui n'est vraisemblablement pas le cas tous les services, on gagne du temps et en cohérence.

Au niveau du fond, l'année 1, ils ont dû envisager un budget et pour continuer sur la lancée de ce qui avait été envisagé, ils avaient pris à cœur de traiter un budget pour les 6 années à partir de 2013, ils avaient budgéter les choses dans le sens d'un PST de manière à anticiper pendant 6 ans et une fois où l'actuelle majorité est arrivée aux affaires, elle a pratiquement repris la plupart des articles budgétaires avec des sommes fort semblables et Madame KRUYTS était contente de cette continuité.

Année 2, entretemps, les comptes 2016 sont arrivés et il y a eu des décisions qui ont été prises et il y a pas mal de choses prévues qui ne seront pas faites et aujourd'hui, on retrouve un budget très ambitieux et qui lui semble être bien au-delà de la vitesse de croisière que l'on a l'impression que vous avez pu prendre sur les deux années précédentes et il y a une série de postes qui à son avis ne pourront pas être engagés comme le plan de mobilité, la sécurisation des quartiers, des budgets importants pour lesquels on ne voit pas poindre de suivi.

Par ailleurs, le budget montre qu'il n'a pas ou peu de subsides pour des grands travaux comme par exemple la crèche de Ham, la salle polyvalente, qui vont se faire sans subside sur fond propre, c'est particulièrement dommageable.

Elle regrette que des sommes importantes soient inscrites au budget sans avoir pu trouver des subsides. Cela est d'autant plus préoccupant que comme on a vu ce qui s'est passé l'année précédente, on a dû au Conseil communal signer énormément d'avenants, autant d'avenants qui ont nécessité des modifications budgétaires, soit c'est un manque de prévoyance ou soit c'est parce que les projets ne sont pas finalisés. Elle regrette la perte de subsides de 350.000 €.

Quant au personnel, il est très difficile de lire le budget car il y a des mouvements qu'elle a du mal à s'expliquer. D'un poste à l'autre, elle a l'impression que l'on joue au yoyo, c'est peut-être dû au fait que l'organigramme de l'Administration n'est pas totalement clarifié, on a une Administration en râteau et on n'a pas encore réussi au niveau de la modernisation de l'Administration à avoir quelque chose qui s'organise un peu mieux comme par exemple l'indicateur du courrier pour organiser mieux le travail au sein de l'Administration qui n'est toujours pas en fonction.

Autre exemple de Madame KRUYTS, le personnel est fortement manquant et elle aborde également les engagements prévus.

Grosso modo, c'est un petit peu le tableau général qu'elle dresse sur le budget et malheureusement, il s'agit d'une ambition qui ne sera pas à la hauteur des espoirs et une vitesse de croisière qui n'est visiblement pas encore acquise.

Madame VANDAM revient sur le personnel. Au niveau du budget, elle a reçu une note à propos de nouveaux postes et elle a lu qu'il était envisagé d'engager une personne pour le service activités extérieures et d'autre part 1/2 temps service aux citoyens et elle souhaite savoir à quoi consistent ces deux postes.

Il y a pour l'instant 7 recrutements qui sont en cours, un chef des travaux, un D7 aux Travaux, un agent à l'urbanisme, un chef de projet PCS, un chef des matières personnalisables, un conseiller en sécurité, 7 postes qui sont en cours depuis des mois.

Dans cette fameuse note, elle a lu que l'on compte engager à peu près 8 personnes en plus à différents endroits, ce qui porte à 15 recrutements au cours de cette année. Cela lui paraît énorme, c'est nécessaire bien-sûr et elle imagine que l'on va procéder à un recrutement relatif aux chefs de service, il manque plusieurs chefs de service et en toute logique, il lui paraît normal que l'on commence par le recrutement des chefs de service aussi bien pour le Chef des travaux que pour le chef des matières personnalisables avant de palier aux autres manquements.

Monsieur CARLIER a déjà indiqué lors d'un Conseil communal précédent que le Collège avait considéré comme priorité l'engagement un collaborateur pour les ressources humaines dans la mesure où avec le concours de cette personne, on aura plus facile pour manager les autres opérations de recrutement. La seconde priorité est d'engager un conseiller en prévention, il s'agit d'un poste extrêmement important pour veiller à la sécurité, au bien-être de l'ensemble des collaborateurs.

Pour ce qui concerne tous les autres postes, Monsieur CARLIER pense qu'il faut donner la priorité là où les besoins se font le plus cruellement sentir, en ce qui concerne l'urbanisme, on vit une situation qui est loin d'être confortable, l'orientation qui sera certainement prise, c'est de s'attacher la collaboration d'un agent en CDD le temps de mener à son terme la procédure de recrutement. Le Directeur général f.f et Monsieur CARLIER ont examiné les CV et il semble par rapport aux candidatures reçues que l'on peut espérer trouver la personne qui convient.

Quant au service des Travaux, la situation que connaît Jemeppe S/S est la même que celle dans beaucoup d'autres communes. Il devient de plus en plus difficile de trouver des collaborateurs d'un certain niveau qui ont des compétences techniques principalement par rapport aux concurrences dans le secteur privé où les conditions et les barèmes sont assez différents et il indique que non seulement les communes sont confrontées à ce type de problème mais également les intercommunales, il est le seul délégué de Jemeppe S/S à avoir assisté à l'assemblée générale de l'INASEP et le Président a indiqué que l'intercommunale était confronté à de graves problèmes car ils ont des difficultés pour pouvoir engager des ingénieurs et cette situation a aussi été vécue par la Province dans le cadre de recrutement de commissaires-voyers au niveau du STP.

Nous avons quelques candidatures et il espère qu'au moins une des deux procédures va pouvoir aboutir mais il n'oserait pas dire à la lecture des candidatures déposées que l'on va aboutir au niveau des deux procédures. L'opposition actuelle a vécu ce qu'il en était pour ce qui concerne le responsable du service des Travaux, procédure qui a fait que deux personnes étaient sorties du lot et qui ont décliné, on a recommencé la procédure, on a vécu la même chose et quand il voit les candidatures qui sont rentrées, il se pose encore des questions.

Il faut accorder la priorité là où au jour d'aujourd'hui il y a un certain nombre de faiblesses et de carences et alors s'organiser de manière à mettre le personnel qui convient lorsque l'on va rouvrir les infrastructures communales d'importance, la piscine où il faudra un concierge qui sera ouvrier technicien. Pour le Centre Gabrielle Bernard, un technicien régisseur.

Madame VANDAM suit tout à fait Monsieur CARLIER, ce qu'elle veut dire, procéder à l'engagement des chefs de service allégerait certainement le travail du Directeur général et éviterait tout risque d'interventionnisme éventuel d'un Echevin ou l'autre.

Monsieur COLLARD-BOVY demande d'être attentif au profil de fonction de ces gens-là car il a trouvé que ce n'était pas du tout un responsable des ressources humaines que l'on allait engager suite aux récentes auditions mais bien une employée au service RH. Il n'y a toujours pas de responsable et de personne capable de gérer ce qu'on appelle les ressources humaines.

Monsieur BOULANGER en ce qui concerne le conseiller en sécurité souhaiterait savoir ce que cela coûte.

Le Bourgmestre répond énormément d'argent. Il ca coûter 15.000 € par mois. Il y avait une autre possibilité, un conseiller à ½ temps avec quelqu'un de chez nous qui pouvait l'aider. Nous sommes obligés de le prendre.

Monsieur SEVENANTS répond à Madame KRUYTS et indique qu'une date avait été proposée en novembre et même une 2ème le 8 ou le 9 décembre et il rappelle que quelque chose s'est passé au niveau de la zone de police et que le budget a dû être renégocié qui se retrouvait au niveau de notre budget ordinaire, cela impactait fortement la somme que l'on devait mettre ou pas.

Pour la différence entre le 27 et le 4 au niveau des documents, la commission des finances a bien travaillé et on a noté ce jour-là l'ensemble des remarques. Au niveau de la ventilation de certains articles qui paraissaient un peu trop important, chaque article a été revu individuellement, raison pour laquelle les documents ont changé, ce qui a permis de dégager une masse budgétaire assez importante. Certains chefs de service ont été questionnés.

Monsieur SEVENANTS parle de l'ordinaire car en tant qu'Echevin des finances, c'est plus ce qui le concerne et il attire l'attention de l'assemblée car il faut savoir une chose quand on regarde le budget, c'est que cette année-ci, notre zone de secours a augmenté de 25 %, ce qui fait 250.000 € d'un coup, plus tous les rattrapages 2015,2016, 2017, 265.000 €, plus de 500.000 € par rapport à 2017, plus de 500.000 € à l'ordinaire que l'on doit réengager.

Il faut ajouter à cela cette mesure fédérale puisque nous sommes dans les 5 zones de secours à devoir aller chercher l'argent dans la poche du contribuable. 5 zones sur 14 et Jemeppe est dedans. C'est une obligation.

Quant à la police, plus de 330.000 €.

Les mesures fédérales impactent lourdement le budget ordinaire, 500.000, 330.000 = 830.000 € de différence. En allant un peu plus loin, recettes : au niveau du précompte immobilier, on perd 400.000 €, encore une conséquence, ORES, IDEFIN : 300.000 € de perte, tout cela à compenser avant de commencer le budget, c'est véritablement conséquent.

La décision du Ministre de ne pas tenir compte des efforts en tax shift, de ne pas les indiquer, or, c'était une recette, on perd encore 100.000, cela commence à chiffrer.

Il pense pour le moment que les communes sont en train de payer durement des décisions supérieures, là cela commence à impacter les finances dans le budget ordinaire. Ce sont des éléments qui doivent interpellier, on peut se projeter, on peut anticiper mais on n'en a pas la maîtrise.

Peut-être à un moment donné faudra-t-il se mettre autour de la table et réfléchir au devenir de la zone de police.

A un moment donné, peut-on encore accepter toutes les impositions qui viennent du dessus et dire oui ? Doit-on toujours accepter une augmentation de 300.000, ou autres chaque année ?

Monsieur BOULANGER regrette que le Conseil se déroule un jeudi car on aurait pu avoir une représentante du fédéral pour argumenter ou pas.

Monsieur SEVENANTS indique que c'est dommage car c'est cette personne qui a négocié la zone de secours.

Une dernière chose, il faut savoir que c'est la 1ère année où on peut constater que depuis la fusion des communes, il y avait 30 % de dettes au niveau communal, cette année-ci, il n'y en a plus. C'est un travail continu.

Madame VANDAM souhaiterait savoir en quoi consistait la personne engagée pour les activités extérieures et le ½ temps pour le service aux citoyens.

Monsieur CARLIER indique qu'en ce qui concerne l'annexe du budget où on énonce les divers postes, l'animateur pour les activités extérieures, c'est pour le service sports et jeunesse, le poste pour le service aux citoyens ne figure pas dans son document.

Il est question d'un coordinateur ATL pour l'enfance à ½ temps et d'un agent qui s'occuperait plus spécialement du commerce et de l'emploi également à ½ temps.

Madame VANDAM ne comprend pas pourquoi un ½ est nécessaire à ce niveau-là.

Madame VALKENBORG répond tout simplement parce qu'il y a énormément de choses à mettre en place par exemple comme le marché hebdomadaire de Ham S/S qui sera relativement conséquent nécessitant assurances, conventions, etc. Elle parle également des commerces qui ouvrent et qui ont besoin d'autorisation, la force motrice, etc.

Monsieur EVRARD a l'impression que Madame VALKENBORG chevauche avec le travail de l'ADL.

Madame VALKENBORG n'est pas d'accord car à partir du moment où on a un échevinat de l'économie et de l'emploi, une ADL peut très bien fonctionner à côté dudit échevinat.

Monsieur COLLARD-BOVY revient sur la personne pour les activités extérieures, il manque déjà des personnes à des postes et vous créez un nouveau poste, un doublon.

Madame VALKENBORG signale que l'on peut avoir une toute autre répartition du travail du personnel communal.

Madame VANDAM aborde l'extraordinaire. A propos de la salle de Ham, elle a été surprise de voir que le budget passait de 1.800.000 à 2.500.000 € et souhaite des éclaircissements là-dessus.

Le Bourgmestre déclare que la salle de Ham, c'est 1.800.000 € ce qui n'est pas le cas dans le budget rétorque Madame VANDAM et Monsieur EVRARD.

Le Bourgmestre indique qu'elle passe en adjudication le 22 février et jusque maintenant d'après IGRETEC, c'est toujours 1.800.000.

2.500.000, c'est par sécurité répond Monsieur CARLIER.

Madame VANDAM n'en revient pas. 1.800.000, cela est bien excessif, 2.500.000, n'en parlons pas sur fond propre. Pourquoi une salle pouvant accueillir 350, 400 personnes alors que l'on a d'autres possibilités et que l'on ne va pas accueillir 400 personnes chaque semaine, là c'est un autre débat.

Quant à la crèche, il y a aussi une augmentation, on passe de 800.000 à 1.250.000 au budget 2018 et elle souhaite savoir pourquoi cette augmentation.

Madame VALKENBORG indique qu'il faut budgéter un plus largement car il faut prendre la précaution de ne pas se retrouver avec un bâtiment en construction avec des moyens financiers qui ne sont pas suffisants.

On est en train de terminer le bâtiment dit « la grange » à Spy, le projet initial ne comportait pas par exemple le plafonnage, etc. Ayant supervisé le chantier, elle ne voulait pas se trouver dans une situation avec des problèmes similaires pour la crèche.

Pour la crèche, on a revu les fondations afin qu'elles soient suffisamment fortes, résistantes, pour admettre un étage à cette crèche, ce qui à long terme, fera faire des économies à la commune puisque on pourra augmenter la capacité non pas en créant un nouveau bâtiment ou des annexes, mais simplement en érigeant un étage au-dessus de la crèche.

L'ONE de Ham souhaite rester au centre du village, mais il se pourrait que dans le futur, l'ONE désire se rapprocher de la crèche et s'y installer.

Monsieur EVRARD continue sur la crèche et indique qu'une augmentation du budget a été faite pour les abords, certainement pour faire un jardin botanique et peut-être délocaliser les serres de Laeken et regrette que l'on n'ait pas fait appel au plan Cigogne.

Madame KRUYTS parle d'un article budgétaire qui prévoit 30.000 € à propos des désherbants.

Monsieur GOBERT indique que plusieurs tests vont être effectués, on va tester de nouveaux produits et un cimetière va être fait comme le cimetière de Belgrade, où de la pelouse sera semée dans les allées. Au cas où cela ne marcherait pas, on a prévu l'achat d'une machine thermique.

Madame KRUYTS préconise d'associer l'éco-conseiller à la démarche.

Monsieur EVRARD revient sur le cimetière de Belgrade et invite Monsieur GOBERT à prendre contact avec la ville de Namur afin de voir comment elle procède. C'est le service environnement qui s'occupe de l'entretien des cimetières et il a le matériel adéquat.

Monsieur GOBERT attend le rapport de l'éco-conseiller.

Monsieur EVRARD regrette le fait qu'il y a des mois qu'il n'y a plus eu de commission, on n'est plus au courant de rien on apprend toutes sortes de choses au Conseil.

Le Président signale que le moment est venu de voter le budget.

Madame THORON entre en séance à 20h50' et souhaite prendre la parole et se dit désolée si la majorité espérait finir le Conseil. Elle rappelle que le jeudi n'est vraiment pas un jour approprié et elle fait part du manque total de démocratie et de fair-play à son égard. Elle revient du Parlement et il lui faut une heure pour revenir de Bruxelles et elle est contente d'arriver avant que les débats soient clos comme cela elle pourra faire son intervention et poser des questions.

Intervention intégrale de Madame THORON

« Monsieur le Président,
Chers collègues,

Avant d'entamer mes remarques, questions et analyses à propos de ce budget, il me semble nécessaire de faire une remarque quant au contexte inadmissible dans lequel nous avons dû travailler, et ce, avant qu'il ne soit soumis pour approbation au Conseil communal.

En 2016 vous nous critiquiez de mettre de la poudre aux yeux Mr Sevenants, veuillez-nous en excuser car visiblement elle est plus que tenace... et là je pense qu'il va falloir faire quelque chose Mr l'échevin :

- premièrement elle tient tellement bien que vous vous servez de nos travaux 2016 pour votre budget 2017, merveilleux. Nous n'avons d'ailleurs pas voté contre cet exercice.

- Par contre cette année, elle commence à sérieusement attaquer, il y a un problème :

Premièrement, vous nous informez que le budget ne sera pas prêt à temps...

Ce n'est pas légal, mais bon... On ne va pas revenir sur le sujet discuté lors du Conseil communal passé.

On imagine, on ose espérer alors qu'on va être agréablement surpris.

Que, qui sait, pour une fois, majorité et minorité pourront être d'accord sur le budget (du moins l'ordinaire) tant le travail effectué est de qualité, auquel cas nous aurions compris les délais supplémentaires qui vous ont été nécessaire...

Mais alors, quelle ne fut pas notre surprise lorsque vous nous présentez la 1e version du budget pour la commission finance du 27 décembre.

Période de Noël, c'est les fêtes, les cadeaux... Mais j'ai cru rêver, halluciner même : comment avez-vous osé envoyer un budget qui présentait un déficit de plus de 3 millions à l'exercice propre ?

Nous arrivons à la Commission et là ... Surpriiiiise ! Poisson de décembre : En fait ce n'est pas le bon budget, on va vous envoyer la bonne version et vous faire part des modifications qui ont été faites en cours de route.

Constatant qu'on a reçu la 1ère version du budget 2018 le 18 décembre, que le 27 décembre nous avons dû discuter de chiffres et de données que nous n'avions finalement pas sous les yeux, je ne peux faire qu'un seul constat : ce budget a été préparé, bâclé en ... 9 jours !

Chers collègues, Je ferai mon intervention en 5 temps : tout d'abord des remarques générales quant à l'évolution des dépenses ; j'enchaînerai avec quelques questions d'ordre plus techniques ; ensuite des questions sur certaines dépenses et recettes précises et enfin je pourrai établir ma conclusion.

1. Remarques préliminaires et générales sur l'évolution globale des dépenses

Le premier constat est simple : les dépenses ont augmenté de 1 millions d'€ depuis que vous êtes aux affaires, soit depuis l'exercice 2016.

Certes, comme toutes les communes, nos dépenses en transfert augmentent, et il faut les assumer. Que ce soit pour la zone de secours, la zone de police, ou le CPAS, nous ne remettons absolument pas en question ces aspects.

Par contre, ce qui pose problème, c'est bien l'explosion des dépenses en fonctionnement : +443.000€ en 2 ans !

• je pense qu'une approche plus rigoureuse est nécessaire

• Il faut Mener, à nouveau, comme nous l'avions entamé, un travail de fond pour qu'elles collent mieux aux dépenses réelles des comptes de l'année précédente (encore faut-il que les comptes soient mis à disposition à temps, je fais un appel à la rigueur pour les comptes 2017 : échéance = juin).

• Les dépenses en personnel diminuent : -296.000€ prévus par rapport à 2016. Je vais donc développer l'aspect personnel.

➤ Le problème des dépenses en personnel :

Celles-ci explosaient dans la 1e version du budget présenté en décembre passé. Presque la totalité de l'effort et du travail budgétaire mené entre ces 2 versions porte sur les dépenses en personnel : -1.288 millions d'€ entre les deux versions de budget.

Alors que nous sommes d'accord sur le fait qu'il est nécessaire d'investir dans la main d'œuvre pour que notre administration puisse fournir aux citoyens le meilleur service possible, ce budget ne modifie rien ou presque. Il propose même une régression par rapport à notre dernier exercice budgétaire de 2016 (-300.000€) et votre exercice de l'an passé (-360.000€)

Un effort de 1.2 millions a été fait entre cet exercice et le budget présenté en commission le 27/12. Un effort en contradiction avec celui des dépenses en fonctionnement : seulement 200.000 €. Et malgré cela les dépenses de fonctionnement sont quand même en augmentation de 450.000€ par rapport à 2016 (3.513 millions => 3.957 millions) ▪ C'est là que le bas blesse : on laisse exploser ces dépenses mais réduit les prévisions pour le personnel.

Alors qu'on n'a pas réellement de marge de manœuvre pour les dépenses de transfert, nous pensons qu'une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une gestion en bon père de famille de celles-ci permettrait aisément de mieux financer et supporter une augmentation des dépenses en personnel et donc des effectifs.

Donc, au niveau du personnel = budget de l'immobilisme au détriment du personnel et des citoyens jemeppois.

2. Questions d'ordre technique

➤ *Changement des valeurs dans les comptes 2016 (pp. 5-6 et 19-20) : Pourquoi les valeurs des comptes 2016 ne sont-elles pas les mêmes entre les 2 versions du budget ? disparition de la ligne 104/113.02 (133.000€) disparition des lignes 8447/111.01 (32.000€) ; 8447/115.41 (3.000€) et 8447/113.01 (10.000€)*

➤ *Pourquoi et comment expliquer les variations des valeurs enregistrées au niveau de la dette entre les 2 versions du budget aux pages : 11 / 13 / 15 / 18 / 19 (ici apparition car rien dans la version de décembre).*

3. Question sur des dépenses (lignes budgétaires) précises :

p.6 : au niveau de la fourniture d'électricité et de gaz

➤ *pourquoi ne pas augmenter les prévisions pour l'électricité et diminuer parallèlement (pas d'impact global) celle du gaz pour mieux correspondre à la réalité (compte) et avoir une meilleure marge au niveau des dépenses pour l'électricité ?*

P. 11 : Sur les travaux ordinaires de voirie

➤ *Je sais que c'est un sujet qui vous est cher Mr le Bourgmestre , MAIS...*

➤ *Ok il y a un effort de 50.000€ par rapport à la dernière version (300 => 250.000€) mais pourquoi budgétiser autant sinon à des fins électorales ?*

➤ *Car pour réaliser les travaux aux montants ici prévus il va falloir les moyens humains nécessaires, or le budget ne les prévoit pas suffisamment.*

➤ *C'est beau de prévoir autant, mais au final on va encore se retrouver avec les 3/4 de prévisions non-utilisées à cause du manque de moyens humains et la mauvaise gestion des RH.*

➤ *Diminuez encore légèrement cette partie afin de les allouer au personnel*

p.13 : sur la diminution du budget prévu pour les surveillants de sorties d'écoles :

➤ *Ok il y a une non-utilisation des ressources en 2016 (cfr. comptes)*

➤ *Mais vu le besoin et la sécurité nécessaire aux abords de nos écoles : ne serait-il pas le moment de réellement utiliser ces ressources plutôt que de les diminuer.*

➤ *Je plaide pour un maintien et une réelle utilisation des 9.000€ qui y étaient précédemment alloués.*

4. Questions / remarques sur les recettes

P. 27 : produits divers

➤ *passé de 2.500 à 10.000€ : quid ? pourquoi augmentation x4 ?*

p.27 : Taxes sur délivrances de documents

> 106.000€ prévus >< 46.000€ droits constatés en 2016 > Un peu fort optimiste comme prévisions non ?

p.29 : amendes administratives : 20 => 40.000€ entre décembre et janvier

> comment et pq recettes multipliées par 2 en 10 jours ? (entre les 2 versions)

p.29 : apparition subsides APE de 270.000€ : quid ? pq pas dans la 1e version ?

5. Conclusions :

Chers collègues,

Vous comprendrez que considérant la méthodologie plus qu'hasardeuse dans laquelle ce budget a été confectionné ;

Qu'au vu de l'augmentation, pour ne pas dire l'explosion, des dépenses de fonctionnement qui se chiffrent à 443.000€ en 2 ans ;

Que cette augmentation est à analyser également au regard du non investissement dans le personnel avec une diminution de 296.000€ en 2 ans. Une diminution qui va se faire non-seulement au détriment des jemeppois, qui n'auront pas les services auxquels ils ont droit, mais surtout au détriment des conditions de travail des membres du personnel de notre administration.

Qu'au vu des désaccords que nous portons quant aux investissements futurs à réaliser pour notre commune, et notamment le dossier de la salle de Ham-sur-Sambre qui voit son coût encore augmenter par rapport à ce qui était initialement prévu ;

Qu'au vu, finalement, de l'ensemble de ces éléments, il nous est impossible de vous suivre sur cette voie.

Les jemeppois méritent mieux !

Et parce que nous ne pouvons aller dans le mur, le Groupe MR ne votera pas pour ce budget ordinaire et extraordinaire ».

Le Bourgmestre indique à Madame THORON qu'elle pinaille sur des petites choses, cela n'a pas beaucoup d'importance, il revient sur le 1.800.000 pour la salle et sur les aménagements des abords. Il s'agit d'un beau budget et toutes les communes aimeraient être à notre place avec des taxes à 6 %, la seule commune de la Province de Namur et il a payé ses arrières de la zone de secours.

Madame THORON réplique en disant que « vous voulez que je vous parle de la perte de subsides parce que les dossiers n'ont pas été rentrés ».

Monsieur SEVENANTS indique qu'il a déjà répondu à une partie des questions et il ne rencontre pas de souci pour recommencer.

Il rappelle qu'au niveau des dates de la réunion de la commission, il y a eu des soucis au niveau de la zone de police.

Au niveau du 4, les documents étaient tout à fait différents.

Madame THORON rencontre un problème au niveau des dates. La Commission a eu lieu le 27, le rapport de commission spéciale, c'est le 28, cela veut dire qu'entre le 27 et le 28, tout a été modifié, la commission spéciale qui est composée de l'Echevin des finances, du Directeur financier et du Directeur général f.f puisque c'est Monsieur BAUWENS qui l'a signé, est daté du 28 décembre.

Monsieur SEVENANTS revient sur le budget zone de police, ORES, IDEFIN, etc, il y avait une différence de 500.000 € pour la zone de secours, y compris avec les rattrapages des années précédentes, le précompte immobilier, le tax shift ne pouvait plus se retrouver en recettes, cela fait 1.500.000 à impacter sur le budget ordinaire.

A la commission des finances, il y a eu énormément d'échanges, énormément de remarques, et c'est pour cela qu'on a changé.

Au niveau sorties d'école, on a regardé ce que coûtait un agent et cela a été comptabilisé sur l'année. Au niveau recettes/dépenses, on a essayé d'être vraiment réaliste.

Pour les questions techniques, Monsieur SEVENANTS cède la parole au Directeur financier qui aborde notamment les APE qui selon Madame THORON n'était pas repris dans la version 1. Le calcul n'avait pas été fait tout simplement répond le DF.

Ce n'est pas correct vis-à-vis de l'opposition rétorque Madame THORON.

Le DF parle des amendes administratives, des documents administratifs qui sont un problème récurrent, des produits divers, des dettes et du fonctionnement.

Madame THORON indique que d'un point de vue budgétaire, le montant de fonctionnement de 2016 est aujourd'hui plus de 430.000 € et c'est énorme, dépenser autant dans le fonctionnement là où on essaye de rationaliser un maximum le téléphone, les frais de courriers, etc, on avait lancé des pistes, on avait mis des choses en place à l'époque, comment est –il possible de se retrouver avec 430.000 en plus, c'est dommage, franchement, il y a quelque chose qui lui échappe.

Madame THORON indique que d'un point de vue respect du travail des conseillers communaux, recevoir une version sur laquelle on travaille énormément, on est prêt pour une commission et en commission, on s'entend dire sur le 1.200.000 mis en dépense parce que vous pensiez vous être trompés dans les comptes 2017 et que finalement on les retire, d'un point de vue respect des conseillers, du travail effectué, et quand elle voit que le lendemain, le budget a été retravaillé et encore le sur lendemain, à partir du moment où la commission des finances, l'officielle, DF, DG, Echevin des finances signent le 28 le rapport et le document, elle est assez surprise que l'Echevin ait encore travailler le lendemain, et il aurait été correct de remettre une version un peu avant la commission afin d'avoir les informations. Les modifications qui sont faites sont énormes, la 1ère version a été bâclée et on va retravailler sur le côté. Le budget a été fait en 9 jours.

Monsieur SEVENANTS indique que la commission des finances n'est pas là pour constater un budget. On a écouté 100%, on a appliqué par respect justement pour vous, c'est le contraire. Au sein de la majorité, il y a eu autant de remarques que de l'opposition. On a tenu compte de toutes les remarques et c'est quand même une preuve de respect. Il remercie le travail sérieux et l'abnégation de Monsieur DESCY.

Madame THORON sait que cela n'a pas été simple et qu'un budget ne se fait pas à la dernière minute, c'est un travail collégial. Une dernière question à Monsieur DAUSSOGNE au niveau des engagements où on prévoit un responsable du Cabinet du Bourgmestre à l'échelle B1, quelqu'un de nouveau alors, ce que répond par l'affirmative le Bourgmestre qui souhaiterait que cette personne arrive avant qu'il ne parte.

Monsieur de PAUL de BARCHIFONTAINE procède au vote par appel nominal.

Le Conseil communal,

Décide par 14 OUI contre 9 NON

Article 1er.

D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2018:

1. Tableau récapitulatif

| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Recettes exercice proprement dit | 18.949.479,07 | 2.662.775,00 |
| Dépenses exercice proprement dit | 19.920.021,22 | 12.529.313,94 |
| Boni / Mali exercice proprement dit | + 29.457,85 | -9.866.538,94 |
| Recettes exercices antérieurs | 8.176.572,09 | 0,00 |
| Dépenses exercices antérieurs | 307.349,00 | 349.297,00 |
| Boni/Mali exercices antérieurs | +7.869.223,09 | -349.297,00 |
| Prélèvements en recettes | 290.000,00 | 10.215.835,94 |
| Prélèvements en dépenses | 6.687.744,93 | 0,00 |
| Recettes globales | 27.416.051,16 | 12.878.610,94 |
| Dépenses globales | 25.915.115,15 | 12.878.610,94 |
| Boni / Mali global | + 1.500.936,01 | 0 |

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

| | Dotations approuvées par l'autorité de tutelle | Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle |
|--------------------|--|--|
| CPAS | 2.315.000,00 | 21.12.2017 |
| Fabriques d'église | 89.618,75 (Spy) | 26.10.2017 |
| | 52.454,48 (Jemeppe) | 26.10.2017 |
| | 41.906,12 (Moustier) | 30.11.2017 |
| | 33.532,58 (Ham) | 26.10.2017 |
| | 27.378,77 (Onoz) | 26.10.2017 |
| | 26.568,13 (Balâtre/St Martin) | 26.10.2017 |
| | 15.882,42 (Mornimont) | 30.11.2017 |
| | 10.704,21 (Moustier) | 26.10.2017 |
| | 2.259,84 (Eglise Protestante) | 26.10.2017 |
| | | |
| Zone de police | 3.068.232,90 | (voté 11.01.2018) Inconnu |
| Zone de secours | 1.062.944,02 * | (voté 30.11.17) Inconnu |
| Autres | | |

* *montant erroné. Montant voté au Conseil communal du 30.11.2017 : 1.020.758,57€.*

3. Tableaux de synthèse annexés à la présente délibération.

Article 2.

De fixer de manière formelle la dotation communale à la Zone de Police dans le cadre du budget initial 2018 à la somme de 3.068.232,90 Euros.

Article 3.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

8. Arrêt de la dotation communale ex. 2018 - Zone de Police de Jemeppe-sur-Sambre

Considérant que le Circulaire budgétaire du 24 août 2017 relative à l'élaboration des budgets des communes de la Région wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2018 (et son erratum) mentionne ce qui suit à propos des Zones de Police:

3.c. - Zones de police.

Au regard de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, les zones ne peuvent être mises en déficit global, les dotations communales doivent y suppléer. Ce qui implique que les problèmes financiers des zones sont indirectement reportés sur les dotations communales et donc sur les finances des communes qui les composent.

En tant que Ministre disposant de la tutelle sur les communes et les zones de police, la charge des dotations communales aux zones retient toute mon attention, en particulier dans les zones composées de communes sous plan de gestion.

Compte tenu des prévisions du Bureau Fédéral du Plan, il est indiqué de majorer de zéro % le montant des dotations communales telles qu'inscrites dans les budgets ajustés 2017 des zones de police (hors augmentation des cotisations dédiées aux pensions). Toute majoration de la dotation communale à la zone de police qui excède ce statu quo (hors augmentation des cotisations dédiées aux pensions) devra être justifiée.

En ce qui concerne les communes sous plan de gestion, il convient de se référer à la circulaire relative à l'élaboration et à l'actualisation des plans de gestion.

Le budget voté par le Conseil de police qui ne respectera pas la recommandation précitée sur les dotations communales, sera soumis à une procédure d'évocation afin de me permettre d'analyser en détail la situation financière de la zone de police et des communes qui la composent.

Afin de limiter au possible l'exercice de ce droit d'évocation et de pénaliser les zones en retardant l'approbation de leur budget ou modifications budgétaires (mettant ainsi à mal leur fonctionnement quotidien), je les encourage vivement à envoyer à mon Administration, préalablement à l'adoption de leur budget ou modifications budgétaires, une justification de l'augmentation des dotations communales.

J'attacherai une grande importance aux cadres des zones de police. Les dépassements des normes fédérales en termes de personnel opérationnel et administratif devront être pleinement justifiés et mis en adéquation par rapport aux finances des communes composant les zones.

Les recrutements tant en personnel opérationnel qu'en personnel CALog effectués en utilisant le Fonds de sécurité routière seront clairement identifiés.

Les aspects de sécurité et de prévention sont primordiaux pour assurer à la fois un cadre de vie serein mais aussi une cohésion sociale privilégiée par le Gouvernement wallon. Néanmoins, je tiens à rappeler que les zones de police sont des organes supra-communaux dont les responsables politiques émanent d'une ou plusieurs communes. Il est essentiel que ces mandataires prennent en considération ces aspects tout en tenant compte de l'impact sur les finances de leur commune.

Ainsi, je tiens à insister sur l'importance de prendre une délibération propre à la dotation communale à destination de votre zone de police.

J'attire également l'attention des mandataires sur l'importance de l'affectation des bonis éventuels apparaissant aux comptes des zones de police, ceux-ci doivent être affectés prioritairement, soit à la diminution des dotations communales, soit à la création de réserves destinées à des projets spécifiques et permettant de faire face à des dépenses ultérieures (comme par exemple, la constitution d'un fonds de réserve pour couvrir le treizième mois qui sera imputé au plus tard lors de l'exercice 2019 - cf. circulaire budgétaire PLP54 du 15 décembre 2015). En ce qui concerne le montant dudit 13e mois, les communes demanderont aux zones que le budget initial 2018 soit accompagné des modalités d'inscription du montant de ce 13e mois au plus tard en 2019.

Je vous recommande également de mettre à l'ordre du jour du conseil communal durant lequel la dotation sera votée, un point relatif à la politique de sécurité afin de débattre des problèmes sécuritaires propres à votre commune notamment dans la perspective du plan zonal de sécurité

Considérant que conformément à l'article 208 LPI, modifiant l'article 255 NLC, le Conseil communal est obligé d'inscrire au budget communal les frais mis à charge de la commune par ou en vertu de la LPI, en ce compris la dotation de la commune à la zone de police pluricommunale. La dotation communale estimée - service ordinaire - est budgétisée sous l'article 330/485-48 dans le budget de la zone de police ;

Considérant que la dotation communale 2018 au profit de la Zone de Police de Jemeppe-sur-Sambre est majorée par rapport à la dotation 2017 (initiale et/ou ajustée) ;

Considérant que de 2016 à 2017, la dotation communale n'a pas été majorée, ni indexée au profit de la Zone de Police ;

Considérant que la PLP 54 est totalement exécutée en 2018 ;

Considérant qu'aucune compensation du pouvoir fédéral n'est accordée pour faire face à ce basculement, ce qui contraint à trouver toute solution utile pour équilibrer le budget de la Zone ;

Considérant que les autorités exécutives de la Zone et de la Commune s'appliquent à répondre de manière la plus opportune aux mouvements sociaux qui agitent la Zone de Police en cette fin d'année 2017 ;

Considérant dès lors que les coûts en personnel ont augmenté de sorte à pouvoir répondre aux diverses recommandations émises par les autorités politiques, administratives et syndicales ;

Considérant que la Note de Politique Générale mentionne les motifs de fait et de droit qui soutiennent cette hausse des dépenses en personnel et qu'il convient d'en faire référence de manière explicite dans la présente délibération ;

Considérant que les frais de fonctionnement ont été réduits au maximum en 2018 par rapport à 2017 ;

Considérant que la provision constituée en 2017 est vidée en 2018 ;

Considérant que l'extraordinaire est plus important en 2018 qu'en 2017 car d'une part, des investissements sont obligatoires en 2018, en particulier dans le domaine informatique et que d'autre part, la Commune a décidé de responsabiliser la Zone de Police à son propre avenir dans le cadre d'un achat d'un terrain et d'une étude dans le cadre d'une nouvelle implantation et d'un nouveau commissariat ;

Le Bourgmestre présente le point.

Le Conseil communal,

Décide à l'unanimité :

Article unique. De fixer la dotation communale au profit de la Zone de Police uncommunale de Jemeppe-sur-Sambre à 3.068.232,90€ au budget initial 2018 de la Commune.